

COUPE DISTRICT LANGONNAIS VETERANS

REGLEMENT

ARTICLE 1:

Il est créé une compétition qui se déroule par équipes composées de joueurs (es) du même club, sous forme de championnat avec application du règlement du jeu officiel de la FFPJP.

La participation est exclusivement réservée aux clubs du district Langonnais régulièrement affiliés à la FFPJP. Un joueur suspendu ne peut pas participer à cette compétition.

Ce championnat est réservé aux seuls joueurs(es) vétérans une équipe peut être entièrement composée de joueurs masculins ou de joueuses féminines ou même masculin et féminins.

Cette coupe se déroulera du mois de mars au mois d'octobre.

ARTICLE 2.

Engagement des équipes

Chaque club peut engager deux équipes maximum composées de quatre à six joueurs (es) licenciés (es), mais sa composition peut varier à chaque partie (Tête à Tête- Doublettes-Triplettes).

ARTICLE 3.

Nombre d'équipes

Un club pourra avoir deux équipes, mais un joueur ayant participé à un match dans une équipe ne pourra pas appartenir à une autre équipe durant toute la saison il entraînera celle-ci à sa disqualification .

Si une irrégularité est commise dans la composition des équipes, la commission du District pourra éliminer l'équipe fautive.

ARTICLE 4:

Constitution des équipes

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un coach pouvant être joueur(e).

Les équipes sont constituées de quatre joueurs(es) mais la feuille de match présentée avant le début de chaque rencontre peut comporter jusqu'à six joueurs(es). Les joueurs des équipes peuvent être différents pour chaque rencontre.

Le coach peut être un joueur.

Le coach peut rentrer comme joueur(se) mais sera automatiquement dans la liste des six joueurs(es).

ARTICLE 5:

Déroulement des parties et attribution des points

Chaque rencontre se déroule comme suit:

- Quatre tête (4) parties.
- Deux doublettes (2) parties.
- Une triplète (1) partie.

Les parties victorieuses remportent:

- 2 points en tête à tête = 8 points au total
- 3 points en doublettes = 6 points au total
- 5 points en triplète = 5 points au total

Le total des points étant de 19 points, il ne peut pas y avoir de match nul. L'équipe victorieuse est celle qui possède le plus de points à l'issue des trois (3) cycles.

Le club tiré impair devra recevoir mais pourra s'arranger avec l'équipe adverse. S'il n'y a pas d'entente entre les clubs sur une date de rencontre celle-ci se fera automatiquement à la date butoir à 14 heures 30.

ARTICLE 6.

Tirage des parties

Avant le début de la rencontre les coachs doivent déposer à la table de marque leurs licences ainsi que celle des joueurs(es).

Le tirage au sort des parties s'effectuent directement sur la feuille de match.

Afin de préserver l'intérêt d'un éventuel coaching dans la composition des doublettes et triplettes en fonction des résultats, un tirage au sort a lieu avant chaque cycle de la rencontre.

Il doit être opéré par simple pliage de la feuille de match, le coach d'une équipe remplissant son coté avant de le donner à celui de l'équipe adverse qui remplit l'autre.

A partir des quarts de finales les arbitres seront obligatoire nommés par le District.

ARTICLE 7.

Remplacement

Le remplacement d'un joueur(se) est interdit après l'inscription des noms à la table de marque sur la feuille de match.

S'il manque un ou des joueurs(es) dans une équipe, l'équipe adverse gagnant d'office les parties correspondantes.

Un joueur(se) arrivant en retard pourra participer au cycle en cours, mais en subissant les pénalités prévues par le règlement FFPJP.

Les remplacements éventuels en cours de rencontre ne peuvent intervenir qu'entre deux parties. Sauf cas de maladie ou blessure.

Dans les parties doublettes et triplettes, un seul remplacement peut être effectué en cours de partie dans une seule doublette ou dans la tripléte.

Le remplacement devra être opéré entre deux mênes et être signalé au coach adverse ainsi qu'a l'arbitre.

ARTICLE 8.

Tenue

Les joueurs(es) participants aux différentes rencontres de ce championnat doivent avoir **une tenue club haut et bas identique.**

ARTICLE 9.

Feuille de match

La feuille de match doit être signée par les deux coachs des deux équipes, elle **doit être remise au club gagnant, celui-ci doit l'envoyer aussitôt la rencontre terminée au District.**

Le District se réserve le droit d'effectuer toutes modifications à ce règlement. Si des modifications intervenaient les clubs participants recevraient un avenant à ce règlement.

Mis à jour le 12 février 2022

Le président du District
Bernard PARGADE

Le responsable de la coupe District
Michel BIBENS